

In: *Lexique, syntaxe et sémantique. Mélanges offertes à Gaston Gross à l'occasion de son soixantième anniversaire* [BULAG, numéro hors série], 2000, 95-106.

UN FOU/UNE FOLLE : UN LEXÈME OU DEUX ?

Igor Mel'čuk

Observatoire de linguistique Sens-Texte,
Université de Montréal

Résumé/Abstract

Le français a quelques centaines de paires de noms telles que l'un désigne un mâle et est grammaticalement masculin et l'autre, morphologiquement lié au premier, désigne une femelle et est féminin : par exemple, [un] FOU vs [une] FOLLE. L'article traite du problème de description de telles paires : les deux noms sont-ils des lexes d'un même lexème (= flexion) ou de deux lexèmes différents (= dérivation) ? On montre que, selon certaines propriétés linguistiques, de telles paires sont mieux décrites comme comportant deux lexèmes différents.

French possesses a few hundred pairs of nouns such that one denotes a male and is of the masculine gender and the second, morphologically related to the first, denotes a female and is of the feminine gender: for instance, [un] FOU 'a mad man'/[une] FOLLE 'a mad woman'. The paper considers the problem of description of such pairs : are the two nouns lexes of the same lexeme (= inflection) or two different lexemes (= derivation)? It is shown that, according to different linguistic properties, such pairs are better described as consisting of different lexemes.

Mots clés/Key-words

Français, lexicologie, sémantique, morphologie, genre grammatical.
French language, lexicology, semantics, morphology, grammatical gender.

Considérons les deux noms suivants du français :

FOU_N : ‘Personne (de sexe masculin)_{PL} qui est fou’ ;

FOLLE_N : ‘Personne de sexe féminin qui est folle’.

Soulignons que la composante entre parenthèses dans la définition de FOU_N – ‘de sexe masculin’ – est faible : au pluriel (ce qui est marqué par l’indice auprès de la parenthèse fermante), elle est supprimée, car parmi *des fous* on peut avoir des femmes. En d’autres termes, le nom masculin FOU_N au pluriel s’applique aux ensembles constitués de personnes des deux sexes¹.

La corrélation sémantique et formelle entre FOU_N et FOLLE_N est très régulière en français :

lycéen ~ lycéenne, marchand ~ marchande, orphelin ~ orpheline, berger ~ bergère, Anglais ~ Anglaise, Parisien ~ Parisienne, chien ~ chienne, renard ~ renarde, etc.

(en tout, plusieurs centaines de noms). Cela peut faire penser que les paires de ce type représentent les formes d’un même mot, ou, en termes plus précis, deux lexes d’un même lexème. Ce point de vue – le point de vue I – est manifesté dans tous les dictionnaires du français, où les deux noms sont toujours réunis sous une même entrée comme des formes fléchies². Il a été explicitement formulé par V. Gak (1979: 77) : « Les paires du type *musicien/-ne* ou *Anglais/-e* peuvent être considérées comme des formes d’un même mot – plutôt que comme deux mots différents ; par conséquent, il faut admettre qu’en français, les noms animés sont fléchis d’après le genre, tout comme les adjectifs ou les participes [c’est moi qui traduis. – IM.] ».

Cependant, certains défendent un point de vue opposé – le point de vue II – voulant que les noms du type FOU_N ~ FOLLE_N soient des lexèmes différents, liés par une relation de dérivation régulière³. C’est le point de vue que je partage.

J'aimerais trancher le problème formulé dans le titre, en proposant un choix justifié entre les deux points de vue. Pour le faire, je vais considérer les conséquences qu'a l'adoption du premier ou du second point de vue pour la description du français.

Le point de vue I

Si nous déclarons FOU_N et FOLLE_N des formes d'un même lexème, il en découle que les différences observées entre les deux sont flexionnelles (puisque toutes les différences entre allomorphes sont, par définition, flexionnelles). Cela exige de postuler la catégorie flexionnelle d'après laquelle les deux formes s'opposent. On remarquera que cette catégorie ne peut pas être tout simplement le genre (grammatical) puisque pour la plupart des noms français le genre est un trait de syntactique (= un trait de combinatoire) plutôt qu'une catégorie flexionnelle, dont les grammèmes sont choisis par le locuteur en fonction de ses intentions sémantiques et communicatives ; ainsi, les noms comme MAISON, LIVRE, LIT, CIEL, ÉCOLE, etc. ne peuvent pas être fléchis selon le genre. Il faut donc introduire une catégorie différente du genre tout court, par exemple « genre naturel », qui corresponde au sexe de l'être désigné. Quelles propriétés posséderait une telle catégorie ?

- Elle serait obligatoire, c'est-à-dire que quand il s'agit d'un être sexué dont le sexe est connu du locuteur, le français impose le choix entre les sens 'de sexe masculin' ~ 'de sexe féminin'. En parlant d'une femme, on ne peut pas dire **ce jeune Français* ; et un garçon ne peut pas être appelé **une orpheline*. Sous cet aspect, donc, notre catégorie hypothétique est comme une catégorie flexionnelle doit être.

- Elle serait sémantiquement complètement régulière, c'est-à-dire que ses grammèmes présumés seraient tout à fait compositionnels : dans les paires citées ci-dessus, la différence sémantique se réduit à 'de sexe masculin' ~

‘de sexe féminin’. En cela également, le genre naturel du nom français se présente comme une catégorie flexionnelle normale.

- Elle serait formellement plutôt régulière : l’expression de ses grammèmes serait presque la même que celle du genre syntaxique dans l’adjectif ; et le genre adjectival est, sans l’ombre d’un doute, une catégorie flexionnelle du français. Cependant – et c’est ici où les problèmes commencent – l’expression du genre naturel dans le nom n’est pas autant régulière que celle du genre dans l’adjectif. Ainsi, on a *héros* ~ *héroïne* et *tsar* ~ *tsarine* ; on a *éléphant* ~ *éléphante*, mais non pas *enfant* ~ **enfant* ni *serpent* ~ **serpente* ; *un enfant* ~ *une enfant* est possible, mais non pas *un bébé* ~ **une bébé* ; *un Russe* ~ *une Russe*, mais *un Suisse* ~ *une Suisse* ; *chat* ~ *chatte*, mais non pas *forçat* ~ **forçatte* ; le féminin de *salaud* est *salope*, et celui de *défendeur* est *défenderesse* (**défendeuse*), ainsi que celui de *pêcheur* est *pêcheresse* (**pêcheuse*) ; *ambassadeur* ~ *ambassadrice* est une paire unique en français ; le féminin de *édit+eur* devrait être **éditeuse*, mais c’est *éditrice* ; à côté de *membre*, on trouve *membrane* ; on a *traître* ~ *traïtesse*, mais non pas *maître* ‘grand spécialiste’ ~ **maïtesse* (par contre, **maître* ~ *maïtesse* ‘amante’ et *maître* ‘instituteur’ ~ *maïtesse* ‘institutrice’) ; on a *diable* ~ *diabliesse*, mais non pas *démon* ~ **démonnesse* ; ceux qu’on reçoit sont *un hôte* et *une hôte*, mais ceux qui reçoivent sont *un hôte* et *une hôtesse* ; *buffle* donne *bufflesse* ou *bufflonne* ; *vieillard* correspond à *vieille* (**vieillard*) ; etc. De telles complications ne sont pas typiques des catégories flexionnelles ; on les trouve plus souvent dans la dérivation.

- Et enfin, quand nous arrivons à la combinatoire, le caractère problématique de notre catégorie hypothétique devient presque évident : elle n’est pas suffisamment régulière quant à sa combinatoire. En effet, elle n’embrasse pas tous les noms ; elle n’embrasse même pas toutes les désignations des êtres sexués. Elle ne s’applique qu’à des noms dont la définition inclut la composante faible ‘de sexe masculin’, qui est supprimée au pluriel. Donc, beaucoup de noms qui en principe pourraient avoir le corrélat féminin n’admettent pas la féminisation : *écrivain*,

médecin, otage, général, soldat, témoin, crocodile, voyou, ... Cf. aussi le cas inverse où un nom féminin est privé de corrélat masculin : *[un] *dactylo* ~ [une] *dactylo*, *[un] *vierge* (expression correcte : *puceau*) ~ [une] *vierge*, et les noms d'animaux qui n'ont que le féminin : *antilope, baleine, gazelle, girafe, panthère, zèbre, ...* Dans de nombreux cas, un locuteur se sent perdu, en ne pouvant pas se décider à accepter ou à rejeter la forme féminine : [une] *serrurière* ? [une] *orfèvre* ? [une] *pommicultrice* ? [une] *notaire* ?

Voici donc la première considération qui m'empêche d'accepter la thèse voulant que FOU_N et FOLLE_N soient des formes d'un même lexème ; elle se base sur les trois faits suivants :

1) La catégorie de genre naturel s'appliquerait seulement à une petite partie des noms français, et en plus seulement à des noms avec une définition à structure fort particulière – un comportement qui n'est pas du tout typique d'une catégorie flexionnelle (qui tend à être la plus globale possible et n'est pas limitée, en règle générale, à des groupes sémantiques particuliers).

2) Les locuteurs ont souvent des hésitations au sujet de l'admissibilité des formes nominales féminines, ce qui témoigne contre le traitement du sens 'de sexe féminin' en tant qu'un grammème : pour les grammèmes, les intuitions linguistiques sont, le plus souvent, bien tranchées.

3) La régularité formelle de l'expression du genre naturel est loin d'être du même degré que pour l'adjectif. En fait, elle est irrégulière à tel point qu'il faut indiquer, dans de nombreux articles de dictionnaire des noms avec la définition correspondante, quel est le moyen dérivationnel approprié pour former le féminin dans ce cas précis.

La deuxième considération est que chacune des deux formes en question peut avoir des lexèmes homophones. Ainsi, on a [un] FOU [du roi ou dans le jeu d'échecs], [une] FOLLE [homosexuel], [un] AMÉRICAIN [sandwich], [un] BAVAROIS [gâteau], [une] POLONAISE [gâteau ou danse], [une] CANADIENNE [veste], [des] CHARENTAISES [pantoufles], [des] ANGLAISES [mèches de cheveux], [le] GROS [de circulation], ... Si FOU_N et FOLLE_N sont des

lexèmes différents, cela ne pose pas problème ; cependant, si ce sont des lexes d'un même lexème, le vocabulaire français aurait un nombre anormalement élevé de formes grammaticales qui soient homophones des lexèmes indépendants. Un cas particulier de ce phénomène est la polysémie de certaines formes nominales féminines. Par exemple, MARQUISE : 1) 'femme possédant un marquisat' ; 2) 'épouse d'un marquis' (la même chose pour BARONNE), alors que GÉNÉRALE et MARÉCHALE ne désignent que les épouses.

Et enfin, la troisième considération jouant contre la réponse « FOU_N et FOLLE_N sont des lexes d'un même lexème » est le parallélisme avec les paires de noms où le sexe féminin est exprimé par un suffixe : *princ+esse*, *ân+esse*, *ment+euse*, *nag+euse*, *ac+trice*, *direc+trice*, etc. Les relations sémantiques sont absolument les mêmes, de sorte que *prince* : *princesse* = *marquis* : *marquise*, *âne* : *ânesse* = *renard* : *renarde* et *Suisse* : *Suisse* = *glouton* : *gloutonne*. Il est gênant de considérer les éléments des premières paires (à suffixes) comme des lexèmes différents⁴, alors que les éléments des deuxièmes paires sont décrits comme des lexes d'un même lexème.

Le point de vue II

Si, par contre, nous considérons FOU_N et FOLLE_N comme des lexèmes différents, liés par une relation dérivationnelle, on ne voit aucune complication de description. Au contraire, le sens 'de sexe féminin' manifeste en français les caractères connus de la dérivation. En effet :

- Un trait typique de dérivation est qu'en principe, on peut parler la langue en question de façon grammaticale, quoique appauvrie et stylistiquement maladroite, sans utiliser n'importe quel de ses dérivatèmes – un exploit impensable pour les grammèmes (ainsi, on ne peut pas construire une phrase française grammaticalement correcte sans utiliser le temps verbal). Par exemple, au lieu de FOLLE_N on peut dire *femme qui est folle* ; au lieu de ANGLAISE_N, *femme qui vient de l'Angleterre* ; au lieu de LYCÉENNE, *fille qui étudie dans un lycée* ; au lieu de

[une] ENFANT, [un] *enfant de sexe féminin* ; etc. On peut donc faire l'économie du sens 'de sexe féminin' exprimé par des moyens grammaticaux.

- Les irrégularités d'expression du sens 'de sexe féminin' correspondent à ce qu'on trouve habituellement avec des dérivatèmes. Il suffit de se rappeler la formation des noms d'habitant.

- Les contraintes de combinatoire du sens 'de sexe féminin' que j'ai indiquées ci-dessus sont typiques de dérivatèmes ; donc, à ce chapitre, il n'y a rien non plus qui s'oppose au point de vue II.

La formation des féminins du type FOLLE_N, ANGLAISE_N, RENARDE est donc de la dérivation, mais une dérivation très régulière et productive ; cf. des néologismes comme PROLOTTE, BISTROTTE, CHERCHEURE, AUTEURE, etc. Il semble que les formes féminines conservent toutes les propriétés lexicographiques des formes masculines de départ (le régime, les collocations, ...), de sorte que dans la plupart des cas, il est possible – et peut-être même souhaitable – de décrire les deux lexèmes par un même article de dictionnaire. Cela veut dire que même si nous décidons de considérer FOU_N vs FOLLE_N comme deux lexèmes, nous pouvons continuer la tradition de la lexicographie française, c'est-à-dire les décrire sous la même entrée.

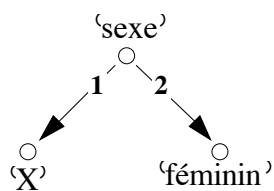
En résumé, FOU_N et FOLLE_N sont deux lexèmes différents ; le sens 'de sexe féminin' est un dérivatème du français.

A ce propos, il est intéressant de noter que dans le cas des noms *épicènes* (= à « double genre »), comme un/une ENFANT, un/une ÉLÈVE, un/une COLLÈGUE, un/une AUTODIDACTE, etc. on a toujours affaire à deux lexèmes différents : ENFANT₁ ≈ 'personne non adulte (de sexe masculin)_{PL}' et ENFANT₂ ≈ 'personne non adulte de sexe féminin'. On voit ici le même dérivatème 'de sexe féminin'.

Pour donner un peu plus de profondeur à la solution proposée, je présenterai les règles dérivationnelles pour le dérivatème français 'de sexe féminin'.

Règle dérivationnelle sémantique

Structure sémantique



Structure syntaxique profonde

$$S_{\text{fem}}(L('X'))$$

○

⇔

$L('X')$ signifie le lexème qui exprime le sens 'X' ; ce sens étiquette le nœud communicativement dominant du réseau sémantique correspondant.

S_{fem} est le symbole d'une *fonction lexicale* qui spécifie – pour un nom qui peut être « féminisé » dans le but de désigner la femelle correspondante – le moyen dérivationnel approprié. La valeur de la fonction $S_{\text{fem}}(L)$ est spécifiée dans l'article de dictionnaire de L.

Règles dérivationnelles syntaxiques

Structure syntaxique profonde

Structure syntaxique de surface

$$S_{\text{fem}}(L('X')) \quad \Leftrightarrow \quad \begin{array}{l} 1) [L('X') \oplus \text{-TRICE}] \quad | \quad L('X')(\text{fém} : \text{-trice}) \\ 2) [L('X') \oplus \text{-EUSE}] \quad | \quad L('X')(\text{fém} : \text{-euse}) \\ 3) [L('X') \oplus \text{-E}] \quad | \quad L('X')(\text{fém} : \text{-e}) \\ 4) [L('X') \oplus \mathbf{A}^{\text{f} \Rightarrow \text{v}}] \quad | \quad L('X')(\text{fém} : \mathbf{A}) \\ 5) [L('X') \oplus \mathbf{C}^{\text{masc} \Rightarrow \text{fém}}] \quad | \quad L('X')(\text{fém} : \mathbf{C}) \end{array}$$

Le symbole \oplus désigne l'opération abstraite d'union linguistique ; elle réunit les signes d'après leur nature, c'est-à-dire qu'elle amalgame les signifiés, concatène les radicaux et les confixes, applique les alternances et les conversions.

-TRICE, -EUSE et -E sont des noms conventionnels de moyens dérivationnels du français ; -TRICE et -EUSE sont des suffixes, et -E est un suffixe dans la langue écrite, qui correspond à toute une série de suffixes consonantiques dans la langue parlée, voir plus loin.

L'expression en indice (entre parenthèses) dans la partie conditions de la règle est le *syntactique* du signe – les données sur la combinatoire, inscrites dans l'article de dictionnaire du lexème. Comme on le voit, le moyen dérivationnel approprié est indiqué dans le syntactique du radical (dans le dictionnaire).

$A^{f \Rightarrow v}$ désigne une apophonie du français, qui remplace le /f/ final dans le signifiant du nom affecté par un /v/ et ainsi exprime le sens 'de sexe féminin'.

$C^{masc \Rightarrow fém}$ désigne une conversion du français, qui remplace dans le syntactique du nom affecté le trait « masculin » par le trait « féminin ».

Illustrations des sous-règles dérivationnelles syntaxiques

- 1) $S_{fém}(\text{DIRECTEUR}) \Leftrightarrow \text{DIRECTEUR} \oplus -TRICE$
- 2) $S_{fém}(\text{MENTEUR}) \Leftrightarrow \text{MENTEUR} \oplus -EUSE$
- 3) $S_{fém}(\text{ANGLAIS}) \Leftrightarrow \text{ANGLAIS} \oplus -E$
- 4) $S_{fém}(\text{JUIF}) \Leftrightarrow \text{JUIF} \oplus A^{/f/ \Rightarrow /v/}$ [la même chose pour *veuf* ~ *veuve*, etc.]
- 5) $S_{fém}(\text{ENFANT}) \Leftrightarrow \text{ENFANT} \oplus C^{masc \Rightarrow fém}$ [la même chose pour *un snob* ~ *une snob* ou *un pied-noir* ~ *une pied-noir*]

Règles dérivationnelles morphologiques (morphémiques et morphiques)

- $-TRICE \Leftrightarrow \{-TRICE\} \Leftrightarrow \text{-(a)trice} \mid R_{(fém : -trice)} \quad [manipulatrice]$
- $-EUSE \Leftrightarrow \{-EUSE\} \Leftrightarrow \text{-euse} \mid R_{(fém : -euse)} \quad [skieuse]$

-E	⇔ {-E}	⇔ -d	R(fém : -e(d))	[<i>marchande</i>]
		⇔ -t	R(fém : -e(t))	[<i>étudiante</i>]
		⇔ -t	R(fém : -e(ɔt)), A ^{/o/⇒/ɔ/}	[<i>idiote</i>]
		⇔ -z	R(fém : -e(z))	[<i>Française</i>]
		⇔ -r	R(fém : -e(ère)), A ^{/e/⇒/ɛ/}	[<i>cuisinière</i>]
		⇔ -l	R(fém : -e(olle)), A ^{/u/⇒/ɔ/}	[<i>folle</i>]
		⇔ -l	R(fém : -e(elle)), A ^{/o/⇒/ɛ/}	[<i>chamelle</i>]
		⇔ -n	R(fém : -e(in)), A ^{/ɛ/⇒/i/}	[<i>orpheline</i>]
		⇔ -n	R(fém : -e(en)), A ^{/ɛ/⇒/ɛ/}	[<i>Parisienne, châtelaine</i>]
		⇔ -n	R(fém : -e(on)), A ^{/ɔ/⇒/ɔ/}	[<i>Bretonne</i>]
		⇔ -n	R(fém : -e(an)), A ^{/ä/⇒/a/}	[<i>paysanne</i>]
		⇔ -gn	R(fém : -e(igne)), A ^{/ɛ/⇒/i/}	[<i>maligne</i>]

L'expression en *HELVETICA italique* représente un dérivatème, et l'expression entre accolades un morphème ; le symbole **R** signifie le radical.

Remerciements

Merci beaucoup à A. Polguère qui a lu le manuscrit de cet article et m'a proposé des corrections et des précisions.

Références

- GAK, V.G. (1979). *Teoretičeskaja grammatika francuzskogo jazyka. Morfologija*, Moskva: Vysšaja škola.
- IOMDIN, L.L. (1980). “O russkix suščestvitel’nyx tak nazyvaemogo obščego roda”, *Izvestija AN SSSR, Serija literatury i jazyka*, 39: 5, 456-461.
- MEL’ČUK, I., CLAS, A., POLGUERE, A. (1995). *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la Neuve: Duculot.
- ZALIZNJAK, A.A. (1967). *Russkoe imennoe slovoizmenenie*, Moskva: Nauka.

Notes

¹ Ce ne sont pas tous les noms français désignant des êtres sexués qui se comportent comme cela. Ainsi, dans la définition de GARÇON ou de FRÈRE la composante ‘de sexe masculin’ n’est pas faible : les expressions *les garçons* et *les frères* ne désignent que les ensembles constitués exclusivement de personnes de sexe masculin. – Au sujet de composantes sémantiques faibles dans les définitions lexicographiques, voir Mel’čuk *et al.* 1995 : 94.

² Dans le *Petit Robert*, pour les noms des êtres sexués, les noms féminins du type considéré sont encodées comme des formes fléchies d’un même lexème. Cependant, cette politique n’est pas tout à fait cohérente : ainsi, le nom *baronne* est présenté comme une forme du lexème BARON, alors que le nom *marquise* est décrit comme un lexème séparé MARQUISE, à côté du lexème MARQUIS.

³ En discutant des paires de noms semblables du russe, L. Iomdin (1980) démontre que les paires de noms du type SIROTA_(masc) ‘orphelin’ vs SIROTA_(fém) ‘orpheline’ sont mieux décrites comme comprenant deux lexèmes différents. En voilà la raison : il y a trois variétés de telles paires, et chaque variété particulière doit être lexicographiquement marquée. Ainsi, Iomdin 1980 distingue :

- Type 1 : KOLLEGA_(masc) ‘collègue’ désigne un homme, KOLLEGA_(fém) désigne une femme (la même chose pour SIROTA ‘orphelin’, SKRJAGA ‘grippe-sous’, etc.).

- Type 2 : ZANUDA_(masc) ‘emmerdeur’ désigne un homme, ZANUDA_(fém) désigne une personne sans distinction de sexe (la même chose pour SLASTËNA ‘celui qui a le bec sucré’, NEŽENKA ≈ ‘celui qui n’est pas assez dur’, etc.).

• Type 3 : STAROSTA_(masc) ≈ ‘chef’ désigne une personne sans distinction de sexe, STAROSTA_(fem) désigne une femme (la même chose pour SUD’JA ‘juge’, VRAČ ‘médecin’, etc.).

Déjà Zaliznjak 1967: 67 disait qu’en russe, les noms soi-disant épiciens (du type SIROTA ‘orphelin/orpheline’, voir plus loin, p. 00) représentent en fait deux lexèmes différents.

⁴ À ma connaissance, personne n’a proposé de considérer les paires de noms du type *prince* ~ *princesse* ou *tsar* ~ *tsarine* comme des lexes d’un même lexème.